




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120220-19430-DE-1-1_0
Date de signature : 21/02/12
Date de réception : mardi 21 février 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.215

Séance publique du

20 février 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2012 ET REGULARISATION

Le 20/02/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 16/02/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, M. Maurice CHAZEAU à M. Stéphane PAOLI, M. Gerard DELOCHE à M. Francis TAULAN, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Catherine SILVESTRE à M. Victor TONIN, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. André GUINDE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/02/12

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE -
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2012 ET REGULARISATION -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Comme chaque année, il est nécessaire de renouveler notre adhésion à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

Cette Association, dont le siège est à Paris – 42, boulevard Raspail, a pour but de contribuer au développement de la politique des villes et pays d'art et d'histoire dont elle représente les intérêts collectifs en liaison étroite avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

L'association se donne comme objectifs :

- d'animer le réseau de ses adhérents pour développer une politique de valorisation et de médiation du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme en centres anciens, en lien avec le contexte économique et touristique.
- de faciliter la connaissance mutuelle des expériences en créant des échanges entre élus, scientifiques, experts et praticiens du patrimoine; l'association organise des rencontres et des visites à destination des élus et des fonctionnaires des collectivités territoriales.
- d'organiser le dialogue entre tous les acteurs du patrimoine et participer à la réflexion autour de la mise en valeur du patrimoine et de son implication dans le tissu économique et touristique.
A cet effet, elle organise régulièrement des colloques sur des thèmes variés, juridiques, techniques, le mécénat, les projets européens, etc..

La base de calcul est de 0,040 par habitant, soit pour notre ville une somme arrondie à 4.200 € déduction faite du plafonnement.

Suite à une malencontreuse erreur, la Ville n'a procédé à aucun paiement au cours de l'année 2006, ce qui a eu pour effet de décaler de façon systématique les paiements d'une année sur l'autre. Relevés à l'appui, il s'avère que le règlement de la cotisation 2011 a réglé la cotisation 2010, qui elle même avait réglé l'année 2009 et ainsi de suite.

Aussi, en raison de l'intérêt présenté par le projet de ce réseau, sachant en outre, que le dossier pour l'obtention du label « Ville d'Art et d'histoire » a été déposé auprès des services du Ministère de la culture et de la communication et que son examen aura lieu fin 2012, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Ville à cette association pour l'année 2012 pour un montant de 4 200 € ;
- **REGULARISER** la situation antérieure en procédant au règlement de la cotisation 2011 pour un montant de 4 200 € ;
- **DIRE** que la somme de 8 400 € sera imputée sur le budget de la Ville au chapitre 92322-6281-1871 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **AUTORISER** l'Elue déléguée au Patrimoine à représenter la Ville et remplir toutes les formalités correspondantes à cette adhésion.

**2012.215 - ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE -
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2012 ET REGULARISATION**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/02/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.